

CREDIXIA devient membre de l'AFIB

Depuis janvier 2012, un décret d'application définit le statut d'intermédiaire en opérations de banque (IOB) et précise son champ d'application. Désormais, seuls pourront se prévaloir de la catégorie de « courtier » les intermédiaires qui travaillent sous mandat du client, qui agissent en vertu d'un mandat délivré par un ou plusieurs établissements de crédit et déclarés auprès de l'Organisme pour le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS). En l'absence d'enregistrement, des sanctions pourront être prononcées à l'encontre de l'IOB.

Les consommateurs peuvent interroger l'ORIAS afin de déterminer si leur interlocuteur IOB est bien inscrit sur ce registre. Si ce n'est pas le cas, l'IOB n'a tout simplement pas le droit d'exercer. Le texte soumet également les IOB à des obligations de capacité professionnelle, d'assurance de responsabilité professionnelle ou de garantie financière ainsi qu'à des règles de bonne conduite.

Le décret introduit également la création d'associations professionnelles pour représenter les intérêts d'une ou plusieurs catégories de personnes relevant de la compétence de l'Autorité de contrôle prudentielle et pour élaborer un code de conduite destiné à préciser les règles applicables à ses adhérents. Ces associations seront soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel.

CREDIXIA est répertorié au fichier national des démarcheurs bancaires et financiers, a une assurance de responsabilité professionnelle et est membre de l'AFIB (Association Française des Intermédiaires Bancaires). L'AFIB a pour objet principal de représenter et défendre les intérêts de la profession d'Intermédiaire en Opérations de Banque.

En tant que membre de l'AFIB, **CREDIXIA** s'engage à en respecter le code éthique. **CREDIXIA** s'inscrit dans une démarche de transparence et de professionnalisme pour une protection renforcée des emprunteurs et une sécurité optimale des partenariats bancaires. L'enseigne poursuit son ascension et affiche des objectifs ambitieux à l'horizon 2013.

A propos de CREDIXIA : Créée en 1999, CREDIXIA est une SAS spécialisée dans le courtage en crédits immobiliers et assurances de prêts. Son rôle d'intermédiaire bancaire lui permet d'obtenir pour ses clients le meilleur taux de crédit immobilier associé aux conditions les plus avantageuses. En 13 ans d'expérience, CREDIXIA a su développer une offre de qualité assortie d'avantages attractifs :

- 0€ de Frais de Courtage sur internet, en agence chez CREDIXIA*
- 0€ de Frais de Dossier auprès de la banque qui financera le projet*
- Un suivi gratuit et personnalisé avec un conseiller privilégié
- Assurance de prêt moins chère et aux mêmes garanties que celles des banques

* Offre réservée à l'acquisition d'une résidence principale et à tout emprunteur possédant moins de trois biens immobiliers, hors restructuration et prêt professionnel.